

Le 15 avril 1997

**PAR FAX ET COURRIER RECOMMANDÉ**

Centre Québécois du Droit de l'Environnement  
a/s Monsieur Yves Corriveau  
2360, rue Notre-Dame Ouest  
Suite 307  
Montréal (Québec)  
H3J 1N4

**Objet:** **Communication sur les questions d'application visées aux Articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement**

**Auteurs :** Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), Centre de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage (CRIE), Comité de citoyens « À bon port » (Assomption), Comité de citoyens de Grande-Piles (Mauricie), Comité de citoyens de Saint-André de Kamouraska (Bas Saint-Laurent), Comité de citoyens de Sainte-Luce (Bas Saint-Laurent)  
Comité de citoyens de St-Roch-de-Mékinac (Mauricie), Comité de citoyens de Shipton propre (Estrie), Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé (CPSEG), Comité de protection Panmassawipi (Estrie), Comité de santé public et de l'environnement (Cosapue), Comité de qualité de vie de Saint-Jean-de-Dieu (Bas Saint-Laurent), Les Ami-e-s de la terre de Québec, Mouvement Vert Mauricie (MVM), Regroupement écologique de Val d'Or et de ses environs (REVE), Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), Union Saint-Laurent Grands Lacs (Canada-États-Unis)

**Partie concernée :** Canada

**Date:** 9 avril 1997

**Communication no. :** SEM-97-003

---

Mesdames/Messieurs,

Nous accusons réception de la communication reçue à nos bureaux le 9 avril 1997, déposée par le Centre québécois du droit de l'environnement au nom des organisations mentionnées en rubrique. Le

Secrétariat examinera la communication afin de déterminer si celle-ci rencontre les critères énoncés au paragraphe 14(1) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement ("Accord"). Nous vous tiendrons au courant de l'état d'avancement de votre communication.

Nous avons noté que vous n'avez désigné aucune information comme étant confidentielle ou exclusive en conformité avec l'alinéa 11(8)b) de l'Accord. Par conséquent, votre communication et les informations fournies à l'appui de celle-ci seront mises à la disposition des Parties à l'Accord et du public.

À moins d'avis contraire, toute correspondance ultérieure sera acheminée à l'adresse ci-haut mentionnée.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**Commission de coopération environnementale - Secrétariat**

par: Greg Block  
Directeur

c.c. M. H. Anthony Clarke, Environnement Canada  
M. William Nitze, US-EPA  
M. José Luis Samaniego, SEMARNAP